

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

Délibération n° 2023/12/7

Date de la convocation : 8 décembre 2023	La séance débute à 18h00 et se termine à 20h10	Acte exécutoire à compter du : 15 décembre 2023	Affichée en Mairie le : 19 décembre 2023
---------------------------------------------	------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------	------------------------------------------------

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s

M. FOURNIER
M. RISSER
Mme WAGNER
M. NOBILE
Mme MACAIGNE
M. MARRELLA
Mme MUHLMANN
M. DUMON

Mme KRAOUCHE
Mme KEUVREUX
Mme COLOMBEY
M. CHARO
M. BARBARAS
Mme DA ROCHA
M. DOLBEAU
Mme INTERRANTE

M. VILLA
Mme STEINBACH
M. IAFRATE arrivé à 18h35

Étaient absent(e)s avec procuration (10)

Mme OUTOMURO procuration à Mme WAGNER
M. SAUDRY procuration à M. RISSER
M. RUPPERT procuration à M. MARRELLA
Mme BENCI procuration à Mme MUHLMANN
Mme BALZER procuration à Mme KEUVREUX
M. IORFIDA procuration à Mme MACAIGNE

Mme MOLINA procuration à M. DOLBEAU
M. PELTIER procuration à M. IAFRATE
Mme GATTO procuration à Mme INTERRANTE
M. BEN-ARIF procuration à M. VILLA

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU

7. Modification des statuts et transformation de la SPL ORNE THD

La Société ORNE THD exerce actuellement l'activité d'opérateur d'immeubles et d'opérateur de services de télécommunications dans le ressort de ses actionnaires.

Son statut de Société Publique Locale empêche réglementairement l'exercice de toute activité en dehors du ressort de ses actionnaires, conformément aux dispositions de l'article L1531-1 du CGCT.

Cette circonstance proscrit le développement d'ORNE THD, qui est techniquement et économiquement en mesure de réaliser des activités complémentaires de nature à permettre de valoriser ses moyens techniques et humains.

Il a dès lors été envisagé de modifier le statut d'ORNE THD, afin de lui permettre d'exercer des activités hors ressort à titre complémentaire, tout en maintenant l'exception de quasi-régie, c'est-à-dire dans la mesure de 20 % maximum de son activité (art. L2511-1 c. commande publique).

Cette modification peut intervenir par le truchement d'une transformation en Société d'Economie Mixte, par l'entrée au capital d'un minimum de 15 % de capitaux détenus par une personne morale de droit privé (L1522-2 CGCT).

En parallèle, la SAS OMEGA (ENERGIES & SERVICES), société de droit privée détenue à égalité par la Régie d'électricité et de télécommunications de la Commune d'AMNEVILLE et la Société d'Economie Mixte OMEGA (ENERGIE & SERVICES) ROMBAS, elle-même détenue à 85 % par la Commune de ROMBAS et à 15% par ses salariés, exerce, entre autres activités, une activité d'opérateur de communications électroniques, sur le ban des Communes de MONDELANGE, RICHEMONT, HAUCONCOURT, AMNEVILLE, MONTOIS LA MONTAGNE et MALANCOURT LA MONTAGNE.

Cette société qui est une personne morale de droit privé à capitaux in fine publics pourrait entrer au capital d'ORNE THD sans remettre en cause l'exception de quasi-régie dont bénéficie ORNE THD, en l'absence de participation directe de capitaux privés au capital.

Dans ce cadre, il est envisagé, en premier lieu, la transformation de la SPL en Société d'Economie Mixte, avec les modifications statutaires corrélatives et l'extension de l'objet social pour permettre à ORNE THD d'exercer des activités complémentaires aux missions qui lui sont confiées par ses actionnaires publics.

En deuxième lieu, l'apport partiel d'actifs envisagé aboutirait à une augmentation du capital d'ORNE THD, les nouvelles actions créées étant remises à OMEGA en contrepartie de ses apports.

Dans le détail, la SAS OMEGA (ENERGIES & SERVICES) apporte à la SPL ORNE THD sa branche d'activité d'opérateur de communications électroniques.

Le projet a fait l'objet d'une formalisation par un traité d'apport partiel d'actifs, qui aboutirait à une augmentation de capital au sein d'ORNE THD et corrélativement à ce qu'OMEGA prenne une participation au sein de cette société à hauteur de 15 % de son capital.

La valorisation de la branche apportée par OMEGA est la suivante :

- L'actif est évalué au montant de 2 410 935,41 €
- Le passif est évalué au montant de 834 876,43 €
- L'actif net est évalué au montant de 1 576 058,98 €

La valorisation d'ORNE THD est quant à elle évaluée, à hauteur de 8 930 000,00 €.

La prise de participation aboutissant à une participation d'OMEGA à hauteur de 15 % du capital d'ORNE THD correspond à la création de 6574 nouvelles actions en numéraire d'une valeur de 1 euro.

En troisième lieu, l'augmentation de capital et la prise de participation par OMEGA risquent de bouleverser les règles de représentation au sein du Conseil d'Administration d'ORNE THD.

Dans la mesure où la SAS OMEGA (ENERGIES & SERVICES) est indirectement contrôlée par la Commune et où la Commune dispose actuellement de six sièges au Conseil d'Administration, il est proposé de modifier les statuts afin que la Commune cède son siège à la SAS OMEGA, soit 5 sièges pour la ville de Rombas. Le siège de Monsieur IAFRATE est cédé à la SAS OMEGA, sans préjudice pour les autres communes actionnaires d'ORNE THD.

Il est sollicité l'accord du Conseil Municipal quant aux modifications statutaires évoquées, afin de permettre aux représentants de la Commune de voter en faveur des différentes résolutions évoquées à l'Assemblée Générale extraordinaire d'ORNE THD.

.....

Vu l'article L1524-1 §3 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de statuts modifiés de la SPL ORNE THD (ci-après annexé)

Vu le traité d'apport partiel d'actifs (ci-après annexé)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la transformation d'ORNE THD en Société d'Economie Mixte
- **APPROUVE** la modification de l'objet social d'ORNE THD
- **APPROUVE** l'apport partiel d'actifs par la SAS OMEGA (ENERGIES & SERVICES) et l'augmentation de capital corrélative

- **APPROUVE** la modification de la répartition des sièges au sein du Conseil d'Administration d'ORNE THD, 5 à la place de 6
 - **AUTORISE** le(s) représentant(s) de la Commune à voter en faveur des modifications approuvées au sein des Assemblées d'ORNE THD.
-

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 15 décembre 2023

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU